

Bureau du 8 juillet 2002

Décision n° B-2002-0689

objet : **Autorisation de déposer des demandes de permis de démolir, de permis de construire ainsi qu'une déclaration de travaux**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de la logistique et des bâtiments - Service bâtiment

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 juin 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Monsieur le directeur de la logistique et des bâtiments -service bâtiment- vient de faire parvenir au Bureau une nouvelle liste de demandes de permis de démolir, de permis de construire ainsi qu'une déclaration de travaux.

En ce qui concerne les demandes de permis de démolir, il s'agit de biens du domaine privé de la Communauté urbaine acquis en vue d'opérations d'urbanisme ou de voirie susceptibles d'être démolis dans les prochains exercices.

Le président d'un établissement public doit être expressément autorisé à déposer les demandes de permis de démolir, de construire ainsi que les déclarations de travaux. Dans ces conditions, afin de pouvoir réaliser ces opérations dans les meilleurs délais, il est demandé au bureau d'autoriser le président à déposer, le moment venu, ces demandes pour les sites suivants, étant entendu que cela serait fait au fur et à mesure des besoins et dans la limite des crédits attribués :

- Permis de démolir :

Bron :

. rue Pasteur (collège Pasteur) - opération d'urbanisme,

Lyon3° :

. 59, rue Feuillat, à l'angle du 84, avenue Lacassagne (site RVI) - opération d'urbanisme,

- Permis de construire :

Lyon3° :

. hôtel de Communauté - 207, rue Garibaldi - (fermeture d'un passage couvert),

Fleurieu sur Saône :

. rue de la Gare - aménagement d'un ancien bâtiment SNCF,

Villeurbanne :

. 34, rue Marguerite (station traitement est - aménagement de locaux),

- Déclaration de travaux :

Lyon3° :

. 20, rue du Lac (rénovation des façades de l'hôtel de Communauté) ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DECIDE

Autorise monsieur le président à signer et à déposer les demandes de permis de démolir, de permis de construire et d'une déclaration de travaux ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,